VIVEZ L'ÉQUIPE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
CHARTE DE VIE SPORTIVE

AS HEULINOISE BASKETBALL

Ce document, émanant de l'Association Sportive Heulinoise de Basket-Ball (ASHBB), vise à encadrer la vie du club pour tous ses membres.

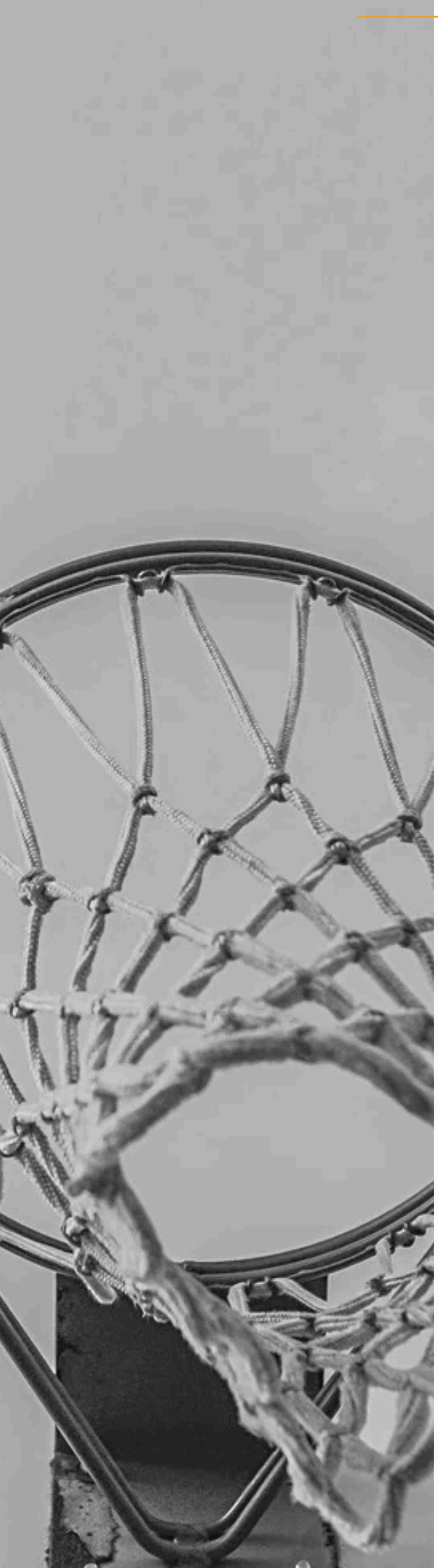

L'ADHÉSION

En devenant membre de l'ASHBB, vous rejoignez une association régie par la loi de 1901. Le club est géré par des bénévoles et l'adhésion ne constitue en aucun cas une prestation de service.
Pour vous inscrire, vous devez fournir un dossier complet et régler la cotisation annuelle. Les documents requis sont disponibles sur le site du club. La signature de la licence vaut acceptation du présent règlement. Le comité directeur peut limiter le nombre d'adhérents selon les capacités d'encadrement et d'entraînement.

SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ

L'ASHBB est responsable des adhérents uniquement pendant les heures d'entraînement ou de match, et dans les locaux dédiés.
L'association ne peut être tenue responsable des accidents survenus en dehors de ces périodes ou lieux.
Il est interdit aux mineurs d'occuper la salle sans la présence d'un adulte.
L'association n'est pas responsable des vols ou dégradations dans les vestiaires.
Les conducteurs sont responsables de leur conduite et des éventuelles amendes. Les joueurs et coachs sont responsables des conséquences financières de leurs erreurs en cas de non-respect des règles sportives.

SANCTIONS

Tout manquement au règlement pourra être sanctionné par le Comité Directeur, qui se réserve le droit d'exclure un adhérent.

ORGANISATION

DEVOIRS DES ADHÉRENTS

Le club s'engage à :

- Fournir un encadrement de qualité lors des entraînements et des matchs.
- Mettre à disposition le matériel nécessaire (terrains, maillots, ballons) sauf circonstances exceptionnelles lors desquelles un ballon personnel pourra vous être demandé pour les entrainements.
- Maintenir un climat de respect et bannir tout propos méprisant.
- Organiser les matchs, les déplacements et en informer les adhérents.
- Faciliter la participation aux formations d'arbitres, d'entraîneurs ou autres.
- En cas d'absence d'un entraîneur, le club s'engage à faire son possible pour trouver un remplaçant ou pour prévenir les joueurs et leurs parents.

DROITS DES ADHÉRENTS

Le joueur ou la joueuse s'engage à :

- Participer avec assiduité aux entraînements et aux matchs.
- Respecter les horaires et prévenir l'entraîneur en cas d'indisponibilité.
- S'impliquer dans la vie du club (arbitrage, chrono, feuilles de match, etc.) ; si vous êtes désigné et indisponible, vous devez trouver un remplaçant.
- Respecter les décisions des arbitres, des entraîneurs et de toute personne représentant le club.
- Adopter un comportement respectueux et s'abstenir de tout propos insultant ou menaçant.
- Respecter les biens, les locaux et le matériel.
- Régler les conflits par la discussion plutôt que par la violence.
- Restituer l'équipement en fin de saison.

DEVOIRS DES PARENTS

Les parents doivent prendre connaissance du règlement intérieur. Ils s'engagent à :

- Amener et récupérer leurs enfants à l'heure aux entraînements et aux matchs.
- Participer aux déplacements de l'équipe de leur enfant.
- Répondre aux demandes d'entretien des dirigeants.
- Accepter les décisions du comité directeur en cas de sanction.
- Suivre la charte des 7 commandements des parents et supporters.

LES 7 COMMANDEMENTS
DES PARENTS ET DES SUPPORTERS

Cette charte vous encourage à :

1. **Soutenir l'assiduité de votre enfant aux entraînements et aux matchs.**
2. **Respecter les règles du jeu et vos adversaires.**
3. **Refuser la violence et être un modèle de fair-play.**
4. **Rester dans les tribunes et faire confiance à l'entraîneur.**
5. **Ne pas critiquer les décisions des arbitres.**
6. **Soutenir votre enfant qu'il gagne ou qu'il perde.**
7. **Respecter l'adversaire et l'arbitre, qui sont essentiels au jeu.**

RESPECTEZ
AIMEZ
JOUEZ